

L'an deux mille vingt et un, le trente janvier, à 15h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de Champagnac.

Sont présents : GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, ERNOUF Anne-Marie, LAFARGE André, FOURNIER Philippe, BORNET Patrick, BERNARD Sandrine, CHATEAU Julie, RIPERT Guillaume, CHARRY Laëtitia, DRAGIC Emile, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine.

Est **absente excusée** : FLAMENT Marie-Pierre ayant donné procuration à BERNARD Sandrine.

Le nombre de membres en exercice étant de quinze et la majorité de ses membres étant présents, le quorum est atteint et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. L'ordre du jour est abordé.

Le secrétariat de la séance est assuré par Laëtitia CHARRY qui donne lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020.

Celui-ci appelle l'observation suivante : Monsieur Emile Dragic est à porter « Absent –Excusé » à cette réunion.

Suite à cette observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

1. CAMPING-CAR Park de BERINGER

1.1 Suite à la visite sur place de la société Camping-Car Park un cahier des charges techniques a été remis en vue d'organiser la mise en place des infrastructures nécessaire au fonctionnement de l'aire d'accueil des camping-cars.

Des devis de travaux ont été demandés aux entreprises :

SARL Boutin Sébastien (ZA Sumène Artense – 15210 Ydes) :

$11.901,53 + 5.326,00 + 5.204,36 = 23.906,59 \text{ € HT}$

SARL Bos Didier (Rue de la mine – 15210 Ydes) :

$8.996,80 + 3.727,50 + 13.750,00 = 26.474,30 \text{ € HT}$

Des précisions doivent être demandées et des devis complémentaires pour les raccordements EDF et Téléphonie.

1.2 Cet investissement est susceptible de subventionnement au titre des équipements de développement du tourisme de la région AURA et du Département du Cantal et sera inscrit au Budget Primitif de la commune.

1.3 L'abattage des arbres sera finalement confié à l'entreprise Uni Sylva (31, av. Baudin – 87007 Limoges) pour un achat de 4€ le m3 de bois de chauffage.

2. DETR 2021 : Construction Publique

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de soumettre le projet d'investissement de construction publique du Complexe Socio-Educatif, aux aides de l'état au titre de la DETR 2021.

Le montant global estimatif de l'investissement dressé par le cabinet d'architectes programmiste HEMIS-AMO, s'élève à 1.260.000 € (un million deux cent soixante mille euros) HT et peut bénéficier d'une subvention de 40% du coût HT, soit 504.000 € (cinq cent quatre mille euros).

Cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite pour cette opération une aide la plus élevée possible au titre de la DETR 2021 – Construction Publique - et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. DETR 2021 : Voirie communale

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de soumettre le projet de réfection de la voirie communale aux aides de l'état au titre de la DETR 2021.

Le montant global estimatif de cette première tranche de travaux dressé par le cabinet Cros - Géomètre Expert (15200 Mauriac), s'élève à 204.553,88 € (deux cent quatre mille cinq cent cinquante-trois euros quatre-vingt-huit cents) HT et peut bénéficier d'une subvention de 40% du coût HT, soit 81.821,55 € (quatre-vingt-un mille huit cent vingt et un euros cinquante-cinq cents).

Cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite pour cette opération une aide la plus élevée possible au titre de la DETR 2021 – Voirie Communale - et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Convention du refuge animalier de Bort les Orgues

Pour répondre aux obligations d'organiser un service de fourrière municipale, le « Refuge Animalier Bortois » propose une convention de fourrière animale pour l'accueil des chiens abandonnés ou en divagation uniquement.

La redevance annuelle de ce service est fixée à 0,70 € (soixante cent d'euros) par habitant soit 770,00 € (sept soixante-dix euros) pour la commune de Champagnac.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention du « Refuge Animalier Bortois » et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. INFO diverses

- 5.1 Travaux d'assainissement au Lac de Bois de Lempre

Après de multiples recherches, il s'est avéré que les problèmes d'inondation des maisons situées en contre-bas de la digue du Lac de Bois de Lempre avaient pour origine les infiltrations des eaux de

ruissellement en provenance du ruisseau d'alimentation du lac descendant du Puy de Prodelles à l'extrémité Ouest du lac et non du manque d'étanchéité de la digue elle-même.

Le devis de travaux de création d'un branchement pluvial sur le collecteur du réseau EP présenté par l'entreprise SARL Bos (Rue de la mine à 15210 Ydes) d'un montant de 3.850,00€ HT est accepté.

- 5.2. Motion pour que vive la ligne de l'Aubrac

La commune de Champagnac (15350) demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris-Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour :

- *Rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable ;*
- *Maintenir le train Intercités « Aubrac » en tant que TET de la compétence de l'Etat ;*
- *Cadencer le trafic TER pour répondre aux besoins de la population ;*
- *Rétablir la ligne de train de nuit Paris – Saint-Flour – Marvejols – Millau pour rejoindre la capitale de manière rapide, écologique et économique depuis le sud du Massif Central ;*
- *Autoriser et développer le FRET sur toute la ligne.*

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la motion présentée par le Comité Pluraliste de défense pour que vive la ligne de l'Aubrac.

- 5.3 Monsieur le Maire informe l'assistance que suite à la dissolution de l'ADMR de Champagnac et à son transfert-fusion vers l'ADMR de Saignes, il y a lieu d'organiser une permanence de ces services dans les locaux de la mairie – annexe à la salle du conseil. Les horaires des permanences seront annoncés par voie de presse.

- 5.4 Carrière de Prodelles : Monsieur le Maire informe l'assistance que par arrêté préfectoral complémentaire n° 2021-29, l'entreprise SARL Bos est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière de basalte du Puy de Prodelles jusqu'au 28 mars 2027.

- 5.5 Monsieur le Maire informe l'assistance que suite à l'effondrement de la chaussée de la RD 15 au Pont de Vernejoux, le Conseil Départemental du Cantal instaurera une limitation de tonnage à 19T. Les travaux de réparation et stabilisation de la RD 15 n'interviendront qu'à partir de septembre 2021. La circulation reste possible en alternat.

- 5.6 Monsieur le Maire informe l'assistance que la « Loi Blanquer » pour « une école de la confiance » nécessite l'affichage dans chaque salle de classe des symboles suivants :

La devise « Liberté, Egalité, Fraternité »

Le drapeau Français

Le drapeau Européen

Les paroles de l'hymne National Français

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces dispositions et autorise le Maire à commander les visuels correspondants.

- 5.7 Monsieur le Maire informe l'assistance que les défibrateurs publics sont à nouveau opérationnels (par changement simple des batteries) et devront être soumis à une maintenance régulière avec suivi d'un registre adéquat.

- 5.8 Tableau des agents promouvables : les récentes et nouvelles dispositions réglementaires de la Fonction Publique Territoriale demandent une analyse plus précise des possibilités d'avancement de grades des agents de la commune pour 2021.

- 5.9 Monsieur le Maire communique au Conseil une demande de Madame et Monsieur Raymond Dupuy qui sollicitent une contribution aux frais engendrés par le sinistre survenu le 27 décembre 2020 dans le logement communal qu'ils occupent.

A l'unanimité le Conseil Municipal s'accorde pour contribuer à une aide financière dont les modalités seront établies selon les possibilités budgétaires.

- 5.10 Monsieur le Maire informe l'assistance que lors du dernier Comité de programmation Leader Volcans d'Auvergne (visioconférence du 29.01.2021), le projet initial d'aménagement de la Maison Pomier n'a pas été validé par le comité de sélection. Il convient de constituer un nouveau dossier complet pour solliciter un financement sur la programmation 2021-2022.

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre Galeyrand a été désigné membre du Comité d'évaluation au titre de représentant des Elus et de la Com.Com. Sumène Artense.

Fin de séance à 17h15